

## Le développement de la randonnée en Bretagne : logiques d'acteurs et dynamiques culturelles (Années 1970-1980)

Doriane Gomet & Yohann Fortune  
Laboratoire VIPS<sup>2</sup> (EA 4636)  
Université de Rennes 2

Pour Antoine De Baecque, les décennies 1950-1970 marquent un changement profond dans le profil des randonneurs pédestres. Le randonneur-campeur chevronné des années 1950, marcheur au long cours souvent issu de la bourgeoisie cultivée et passé par les mouvements scouts ou par les auberges de jeunesse, a progressivement laissé place à un autre type de randonneur. Celui des années 1980 n'est plus le même. Voyageant plus léger et surtout moins longtemps, il s'est quelque peu rajeuni, féminisé et se promène davantage en famille. Sensible à un certain confort des hébergements dans lesquels il s'arrête, il est aussi demandeur d'une marche utile, qui lui permette d'aller à la rencontre des points touristiques intéressants. Proche du monde enseignant, cadre moyen ou supérieur, il s'intéresse aux problématiques environnementales et à la préservation de son cadre de vie. Aussi, en l'espace de trente ans à peine, le rapport du randonneur avec son corps a considérablement évolué : « L'aventurier, le pionnier, le défricheur de sentiers découvrant la France, et plus particulièrement les massifs [...], à l'aide de sa carte et de sa boussole, souvent militant d'association, a été remplacé par un consommateur de topo-guides, de sentiers balisés, voire parfois d'agences de voyages »<sup>1</sup>.

Comment et par qui s'organise cette mutation ? Quels en sont les enjeux sociaux, économiques ou culturels ? Quels conflits génère-t-elle ? L'intérêt de ce travail, focalisé sur le développement de la randonnée en Bretagne et sur le rôle joué par l'Association Bretonne des Relais et Itinéraires (ABRI), a justement vocation à comprendre comment ces transformations se mettent en œuvre. Il apparaît que les principaux acteurs à l'origine de ces changements sont précisément à l'interface de ces deux profils. Majoritairement issus des « randonneurs puristes », ils ont d'abord œuvré à la démocratisation de leur pratique favorite, avant tout guidés par des aspirations environnementales, sociales et culturelles. Ils sont devenus des aménageurs de sentiers au service du plus grand nombre, soucieux du développement de l'espace rural et d'une meilleure compréhension entre citadins et ruraux. Pour cela, ils ont cherché à unir leurs forces afin de lever des fonds et organiser l'essor et la promotion de la randonnée en Bretagne. Mais en procédant de la sorte, ils ont aussi été conduits à s'associer avec d'autres acteurs, plus sensibles au fonctionnement du secteur privé et voyant dans une structure associative fédérative telle que l'ABRI, un moyen de commercialiser, voire de rentabiliser, la pratique. En d'autres termes, il semble que les initiateurs du mouvement de démocratisation de la randonnée ont vite été rattrapés par le succès de leurs actions, puis qu'ils ont été dépassés par la reconfiguration des rapports de force à l'œuvre au début des années 1980.

Si les bénévoles s'astreignent, le plus souvent sans aide, à ouvrir les premiers chemins de randonnée bretons dès 1968, deux périodes se dégagent à partir de 1974, date à laquelle les pouvoirs publics entendent mettre en place, à l'échelle du territoire national, les plans départementaux de randonnée. Deux périodes se dégagent. La première s'étend de 1974 (création de l'ABRI) à 1981, où on assiste plutôt à une phase de structuration et à une volonté d'étendre les sentiers et de les équiper. L'enjeu essentiel est de lever les fonds et de définir les missions de chacun. La seconde se profile autour de 1981 quand les rapports de force changent et que l'ABRI prend un virage commercial très net afin de rentabiliser ses activités et étendre son pouvoir sur la randonnée en Bretagne. Les acteurs à la manœuvre ne sont plus les mêmes que dans la

---

<sup>1</sup> De Baecque Antoine, *Une histoire de la marche*, Paris, Perrin, 216, p.237.

période précédente. Les administrateurs ont pris la place des bénévoles et semblent ignorer qu'ils ne travaillent pas seuls.

La première partie de la communication s'attachera à montrer une évolution nette et positive des conditions dans lesquelles les bénévoles jusque-là esseulés et mus par leurs seuls idéaux, tentent de redonner vie aux sentiers bretons. À l'échelle nationale, La DATAR entend en effet renforcer ses actions pour éviter la dévitalisation des zones rurales en y développant, entre autre, le tourisme. Par ailleurs, les enjeux de protection de l'environnement, et plus particulièrement des espaces naturels sensibles ne cessent de résonner dans l'espace public. Or, l'aménagement des sentiers et, conjointement, l'ouverture de gîtes d'étapes sont perçus comme des outils favorables au développement du tourisme rural et littoral, et ce dans le respect de l'environnement. La poursuite de tels enjeux conduit la DATAR et les organismes lui étant associés (FIANE, SEATER, SEATL) à financer de multiples projets, dès lors qu'une structure associative réunissant les acteurs locaux intéressés par le tourisme itinérant non motorisé (à pied, à cheval, en canoë) est en mesure d'en assurer la gestion et l'utilisation.

Fondée le 30 septembre 1974 par les soins des principaux responsables de la délégation bretonne de randonnée pédestre sur le modèle de l'association GTA (grande traversée des Alpes), l'association ABRI est initialement mise en place dans cette optique. Reconnue par les pouvoirs publics comme un interlocuteur privilégié, elle est surtout pensée par ceux qui en sont à l'origine comme une excroissance de la délégation régionale de randonnée pédestre, une sorte de cellule technique et financière censée faciliter les projets de cette dernière. Engagée dans la construction des gîtes sur tout le territoire breton, mais aussi sur la mise en place du plan départemental de randonnée du Morbihan (1979) puis des Côtes-Du-Nord (1980), ABRI reçoit à partir de 1975 des moyens conséquents en provenance de la Rénovation Rurale, du SEATER ou encore du FIANE. Si, entre les pouvoirs publics, la délégation régionale et l'association ABRI, la traçabilité des fonds et leur emploi est complexe à réaliser, force est de constater que les réalisations, elles, ne manquent pas sur le territoire breton à partir du milieu des années 1970. En à peine huit ans une centaine de gîtes sont ouverts tandis que les GR du centre-Bretagne (GR 37, GR 38) et celui du littoral (GR 34) se dessinent progressivement. Alors qu'aucune réalisation n'est encore faite dans le Morbihan en 1974, le département compte 275 kms de sentiers aménagés en 1977, près de 850 en 1982.

Cet essor n'est pas sans poser des problèmes au sein même des structures censées les porter. Tandis que les responsables bénévoles des délégations départementales et de la délégation régionale de randonnée pédestre se considèrent comme les seuls acteurs légitimes pour tout ce qui concerne l'aménagement des sentiers et la rédaction des topo-guides, reléguant les salariés de l'association ABRI à un rang subalterne de prestataire de service, ceux-ci acquièrent année après année une expérience significative dans le domaine de la randonnée les conduisant à prendre toujours plus d'initiatives. Si les conflits n'éclatent pas de façon visible, des zones de tension se dessinent, accentuées par des idéaux différents.

Dans un second temps (1981-1987), nous tenterons de mettre à jour les tensions inhérentes à la commercialisation de l'ABRI et l'impact que celle-ci a pu avoir (1) sur la reconfiguration des valeurs et du fonctionnement originels de l'association et (2) sur les luttes entre acteurs, notamment avec le comité Bretagne de la FFRP. Dans un contexte où la randonnée tend à se populariser rapidement, et tandis que l'ABRI a maintenant atteint une forme de maturité, il s'agit de s'organiser pour empêcher la concurrence de récupérer un réseau de gîtes qu'elle n'a nullement contribué à édifier. Aussi, après avoir d'abord œuvré dans le sens d'une structuration de la randonnée et des gîtes d'étape en Bretagne, l'ABRI se trouve-t-elle désormais confrontée à une concurrence qu'elle doit contrer si elle ne veut pas disparaître. À cette fin, elle va solliciter l'agrément de tourisme auprès des pouvoirs publics pour obtenir le droit d'organiser des randonnées et de les vendre à ses adhérents. Pour les responsables de l'ABRI, il est essentiel que cette commercialisation soit opérée par l'association elle-même ; d'abord parce qu'elle est la structure

connaissant le mieux le réseau des chemins ainsi que les accompagnateurs susceptibles d'encadrer les randonnées ; ensuite parce qu'elle est la seule à pouvoir garantir le respect de l'esprit dans lequel elle a créé ses gîtes, c'est-à-dire en faisant en sorte qu'ils restent des hébergements réservés aux randonneurs et que leur accès soit rendu accessible à tous par le biais d'une tarification adaptée.

Bien qu'incontournable et visiblement accepté par l'ensemble des acteurs concernés, ce changement d'orientation va pourtant cristalliser un certain nombre de tensions au sujet des périmètres d'actions que s'octroie l'ABRI. La FFRP craint notamment de voir ses valeurs bafouées et l'investissement de ses bénévoles disparaître. Alors même que le comité régional de la FFRP (alors CNSGR) avait fait partie des membres fondateurs de l'ABRI en 1974, ses représentants se sentent désormais exclus des orientations prises et, plus encore, les deux structures s'opposent quant à la définition de leurs fonctions respectives. Plusieurs sujets deviennent ainsi objets de discordes : le rôle joué par l'ABRI dans la prise en charge des plans départementaux de randonnées (Morbihan et Côtes du Nord), le transfert de personnels de la FFRP vers l'ABRI, le non-respect des valeurs sociales de la randonnée, la propension de l'ABRI à se présenter comme la structure de référence pour la randonnée en Bretagne, la falsification des topo-guides de la FFRP... Autant de sujets auxquels s'ajoutent, bien entendu, des querelles de personnes.

En revenant sur les reconfigurations des valeurs et des luttes de pouvoir entre acteurs à l'œuvre pendant cette période, il s'agira finalement de montrer en quoi elles ont pu freiner ou, au contraire, favoriser le développement de la randonnée en Bretagne. Mais surtout, nous verrons comment les conflits ont poussé les parties en présence à se redéfinir et à se questionner sur leur identité. Dans un champ concurrentiel où chacun des acteurs risque de disparaître, cette reconfiguration des rapports de force n'a pas forcément joué en faveur de l'ABRI qui, outre des difficultés financières importantes, n'a jamais su définir vraiment qui elle était. Tandis que la FFRP saura affirmer son positionnement social et culturel en œuvrant à l'accessibilité des sentiers de randonnée (et aussi parce qu'elle est une structure nationale), l'ABRI continuera à vouloir affirmer sa présence sur des terrains similaires tout en revendiquant le côté économique et commercial de la randonnée, assimilée ici à une activité touristique. Selon nous, c'est cette incapacité à se positionner de manière forte qui, entre autres, contribuera à l'affaiblir.